

Délégation d'autorité parentale

Par toutous, le 27/05/2009 à 22:09

Bonjour,

j'ai écrit aU JAF pour obtenir la garde de ma petite fille le greffe du tribunal me renvoit un questionnaire a remplir ou il m'est demandé si je demande une pension alimentaire mon but n'est pas une question d'argent pour moi mais estce que je fais bien de ne rien demander je veux simplement le bien étre de ma petite fille, merci de bien vouloir me conseiller

Par Marion2, le 27/05/2009 à 22:53

Bonsoir toutous,

Je vous avais déjà répondu.

Bien sûr, il faut demander une pension alimentaire, il n'y a aucune raison à ne pas demander cette pension !!!

Etant donné la situation, il y a de fortes chances que votre fille ne vous verse rien, mais demandez cette pension.

Avez-vous vu un avocat?

Je vous souhaite beaucoup de courage, votre petite-fille a beaucoup de chance de vous avoir.

Par toutous, le 28/05/2009 à 06:41

je n'ai pas d'avocat j'ai fait ma demande seule au JAF qui m'a répondu 10 jours après a savoir aussi que ma fille perçoit une pensuion alimentaire pour sa fille et de plus elle perçoit la CAF pour ses 2 enfants j'ai peur du prix que me demanderait un avocat mais si vous me conseillez d'en ce sens et bien j'irai voir un avocat

Par Marion2, le 28/05/2009 à 10:05

Bonjour toutous,

Il y a des consultations gratuites d'avocats. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance.

Bon courage.